

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2015/03

L'an deux mil quinze le deux février, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27 janvier 2015

PRESENTS : MM BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine, SEVERAC Pascal.

ABSENTS : MICHEL Gilbert, GONON Florence (pouvoir à Bernard MICHEL)

Secrétaire de séance : Monsieur COING Jean-Pierre.

ELECTION DES DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CCAS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la volonté de la municipalité de relancer l'activité du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et ne peut être inférieur à 8. Il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à dix le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Mesdames Florence GONON, Delphine MIALON et Messieurs Gilbert MICHEL, Hugues BEAUME et Roger GIRAUD ont proposé leur candidature pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de proclamer membres du Conseil d'administration du CCAS : Mesdames Florence GONON, Delphine MIALON et Messieurs Gilbert MICHEL, Hugues BEAUME et Roger GIRAUD.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

